

FICHE D'INFORMATIONS AUX UTILISATEURS

Le règlement européen n°1907/2006 (REACH) assure la communication des informations relatives aux matières dangereuses au moyen de fiches de sécurité (FDS). Nos produits à base de fibres de verre et de carbone continue sont considérés comme étant des articles non relarguant de substances dangereuses. Pour cette raison, des FDS ne sont pas obligatoires pour ces produits du point de vue du règlement REACH.

CHOMARAT a décidé de donner à ses clients des informations permettant une manipulation et une utilisation sûres des produits grâce à la fourniture de la fiche d'informations aux utilisateurs.

TISSUS VERRE CARBONE DEFORMES COUSUS

1. Identification du produit et de la société

1.1. Identification du produit

Nom du (des) produit(s) : **DIAGONAP**

Substance/mélange/article : article

1.2. Utilisation du produit

Renfort

1.3. Identification de la société

CHOMARAT Textiles Industries
39, avenue de Chabannes
07160 Le Cheylard
Tel : 33 (0)4 75 29 81 00
Fax : 33 (0)4 75 29 20 12
E-mail : info@chomarat.com

2. Identification des dangers

2.1. Classification de l'article

Le produit n'est pas classé au sens du règlement 1272/2008 CE (CLP)

2.2. Eléments d'étiquetage

CHOMARAT Textiles Industries

39, avenue de Chabannes
07160 LE CHEYLARD – France

tél. +33 (0)4 75 29 81 00
fax +33 (0)4 75 29 20 12

info@chomarat.com
www.chomarat.com

S.A.S au capital de 17 510 910 € - SIRET 501 607 865 00018 – Code NAF 1320Z – N° de TVA intracommunautaire FR 42501607865

Le produit n'est pas étiqueté au sens du règlement 1272/2008 CE (CLP)

2.3. Autres dangers

Les dangers présentés par l'utilisation du produit sont dus aux fibres et aux poussières : piqûres, irritations cutanées et irritations oculaires.

Les fibres de verre à filaments continu ne requièrent pas de classification en tant que irritant (Xi) selon la directive européenne 97/69/EC.

La fibre de carbone est bonne conductrice d'électricité et peut provoquer des courts-circuits en cas de contact avec un appareil électrique inadapté

3. Composition et informations sur les composants

Le produit ne contient pas de substances inscrites sur la liste des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) candidates soumises à autorisation.

4. Premiers secours

En cas d'irritation de la peau :

- Laver à l'eau froide et au savon pendant au moins quinze minutes.
- Ne pas utiliser de l'eau tiède, car ceci aura pour effet d'ouvrir les pores de la peau et de faire pénétrer les fibres davantage.
- Ne pas frotter ou gratter les zones affectées.
- Retirer les vêtements
- Si l'irritation de la peau persiste consulter un médecin

En cas de contact oculaire :

- Dans le cas de la poussière, rincer abondamment les yeux avec de l'eau courante propre pendant au moins 15 minutes . Organiser le transport vers l'unité médicale la plus proche et procéder à un examen et un traitement aussi rapidement que possible par un médecin .
- Retirer les lentilles de contact éventuelles avant de continuer le rinçage .
- Empêcher la personne de se frotter les yeux .

En cas d'inhalation

- Mettre la personne à l'air libre .

En cas d'ingestion

- Contacter un médecin, mais ne pas le faire vomir . En cas de vomissements, empêcher l'ingurgitation de vomi . Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente ou présentant des convulsions.

CHOMARAT Textiles Industries

39, avenue de Chabannes
07160 LE CHEYLARD – France

tél. +33 (0)4 75 29 81 00

fax +33 (0)4 75 29 20 12

info@chomarat.com

www.chomarat.com

S.A.S au capital de 17 510 910 € - SIRET 501 607 865 00018 – Code NAF 1320Z – N° de TVA intracommunautaire FR 42501607865

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Le produit est partiellement combustible.

Moyens d'extinction prohibés ou déconseillés

Aucun

Moyens d'extinction conseillés

Eau pulvérisée, poudre, mousse, dioxyde de carbone.

Emanations en cas d'incendie

CO et CO₂, NO et NO_x, particules de carbone, poussières et débris de fibres minérales. Les particules de carbone peuvent causer des courts-circuits en cas de contact avec un appareil électrique.

Equipements spéciaux de protection

En cas de combustion de quantités notables, se munir de dispositifs respiratoires autonomes.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles

Non applicable – Le produit reste sous sa forme massive.

En cas de manipulation de substances dispersées, il est recommandé au personnel chargé de l'opération de porter des masques respiratoires filtrant les poussières de type P3.

Précautions pour la protection de l'environnement

Faire détruire ou recycler en accord avec les règlements locaux en vigueur.

7. Manipulation et stockage

Manipulation :

- Matériau à manipuler avec soin – Ne pas couper inutilement la fibre de carbone. Matériau conducteur électrique, ne pas mettre en contact avec des sources de courant électrique ;
- Eviter la dispersion de fibres volantes – Manipuler la fibre dans des locaux bien ventilés (appareils de ventilation munis de filtres empêchant le rejet à l'air libre des fibres volantes) dont les appareils électriques auraient été exclus ou protégés dans des caissons étanches ou pressurisés .

CHOMARAT Textiles Industries

39, avenue de Chabannes
07160 LE CHEYLARD – France

tél. +33 (0)4 75 29 81 00

fax +33 (0)4 75 29 20 12

info@chomarat.com

www.chomarat.com

S.A.S au capital de 17 510 910 € - SIRET 501 607 865 00018 – Code NAF 1320Z – N° de TVA intracommunautaire FR 42501607865

- Des vernis isolants peuvent être appliqués sur les électroniques et les bornes électriques .
- Eviter les frottements générateurs de débris volants .

Stockage :

- Les conditions de stockage n'influent pas sur les propriétés du produit, mais il est recommandé de stocker le produit dans un endroit propre et sec à l'abri de la poussière, des rayons solaires directs et dans son emballage d'origine .

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

En cas de génération de poussières et d'inadéquation de la ventilation, manipuler en utilisant les équipements de protection individuels : gants et vêtements de travail, masque antipoussière et lunettes .

- Protection respiratoire : Utiliser un masque de protection avec filtre de type P3 en cas de dispersion de poussières .
- Protection des mains : Toujours porter des gants de protection répondant aux normes EN 374-1/2/3 et EN 420 lors de la manipulation du produit .
- Protection des yeux : Porter des lunettes de protection ou des lunettes étanches contre les poussières .

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique :	Solide
Point de ramollissement du verre :	> 800°C
Autres :	electroconducteur

10. Réactivité et stabilité

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

Réactions dangereuses possibles.

Condition à éviter : chaleur excessive , un fort durcissement peut éjecter des gaz toxiques et générer des produits de décomposition dangereux .

Matières à éviter : Agents oxydants, acides et bases forts

11. Informations toxicologiques

CHOMARAT Textiles Industries

39, avenue de Chabannes
07160 LE CHEYLARD – France

tél. +33 (0)4 75 29 81 00

fax +33 (0)4 75 29 20 12

info@chomarat.com

www.chomarat.com

S.A.S au capital de 17 510 910 € - SIRET 501 607 865 00018 – Code NAF 1320Z – N° de TVA intracommunautaire FR 42501607865

Les fibres de verre à filament continu ainsi que les fibres de carbonés utilisées ne sont pas respirables selon la définition de la World Health organization (WHO). Une fibre respirable a un diamètre plus petit que 3 μm , une longueur (l) plus grande que 5 μm et un rapport l/d plus grand ou égal à 3. Les fibres avec un diamètre plus grand que 3 μm , ce qui est le cas des fibres à filament continu que nous utilisons, n'atteignent pas les voies respiratoires inférieures et de ce fait n'occasionne pas de maladie pulmonaire grave.

Les fibres de verre à filament continu ne possèdent pas de plan de clivage qui permettrait une cassure dans le sens de la longueur et induirait une réduction du diamètre de la fibre. Si cassure il y a, elles ont lieu transversalement résultant en la formation de fibres de plus petites longueurs mais de même diamètre et de poussières.

12. Informations écologiques

L'exposition environnementale des composants de ce produit est limitée en raison de la forme physique du produit .

La fibre de carbone est un conducteur électrique, elle peut causer des courts-circuits en cas de contact avec un appareil électrique, notamment lorsque des fibres volantes sont dispersées dans la zone .

Ne pas incinérer le produit .

13. Considérations relatives à l'élimination

Elimination du produit

Incinération contrôlée, en accord avec les réglementations en vigueur.

Elimination des emballages

Incinération contrôlée

14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour le transport ADR-RID-ADN (terrestre, ferroviaire, fluvial), IMDG –OMI (maritime), OACI-IATA (aérien).

15. Informations réglementaires

Le produit n'est pas soumis à autorisation de commercialisation ni à restriction d'utilisation.

Cette fiche d'informations aux utilisateurs complète la fiche technique ou la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit pouvant contenir des composants dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et ne dispense pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et concernant la détention et la manipulation du produit dont il demeure seul responsable.

CHOMARAT Textiles Industries

39, avenue de Chabannes
07160 LE CHEYLARD – France

tél. +33 (0)4 75 29 81 00

fax +33 (0)4 75 29 20 12

info@chomarat.com

www.chomarat.com

S.A.S au capital de 17 510 910 € - SIRET 501 607 865 00018 – Code NAF 1320Z – N° de TVA intracommunautaire FR 42501607865